

## LES AGACEMENTS DU RÉSEAU ANTI-ARNAQUES : LES CARTES DE FIDÉLITÉ SONT INFIDÈLES

Cette rubrique se propose de lister les pratiques commerciales qui ont le don d'agacer le **Réseau Anti-Arnaques**.

Nous allons suivre chaque semaine les états d'âme de Martial, retraité, consommateur avisé et exigeant, confronté aux promesses publicitaires les plus variées.

Martial est mécontent : il détient de multiples cartes de fidélité de la grande distribution, ce qui lui permet de constituer une cagnotte sur les produits en promotions (« réduction versée sur la carte ») au moment opportun. Lors d'un récent passage en caisse, l'hôtesse l'a incité à utiliser cette réserve car, passé le 28 février 2025, elle sera perdue.

Martial s'est renseigné : **AUCHAN, CASINO, CARREFOUR, INTERMARCHÉ** ont adopté cette décision. **LECLERC** et **COOPÉRATIVE U** maintiennent la validité permanente de la cagnotte. De ce fait, il a décidé de privilégier ces deux enseignes pour ses prochains achats.

Mais quel peut-être l'intérêt de la grande distribution d'imposer une telle contrainte, sinon de réaliser une belle économie sur le dos du consommateur sachant que, dans la plupart des cas, c'est le fournisseur qui supporte le coût de la promotion ?

Martial a décidé d'écrire aux enseignes concernées pour leur suggérer de verser le cumul des cagnottes ainsi supprimées à une banque alimentaire. Mais, il ne se fait guère d'illusion sur le contenu de la réponse qui lui parviendra (en supposant même qu'on lui réponde) !



**INFO-ALERTE** est une mise en garde hebdomadaire diffusée par le **Réseau anti-arnaques**, association partenaire de l'**UFC-Que Choisir**, BP 40179, 79205 PARTHENAY cedex ([contact@arnaques-infos.org](mailto:contact@arnaques-infos.org)).

SIRET : 503 805 657 00049

Reproduction autorisée sous réserve de mentionner l'origine.

Directeur de la publication : **Pascal TONNERRE** ([president@arnaques-infos.org](mailto:president@arnaques-infos.org))